

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00953

Numéro SIREN : 532 021 722

Nom ou dénomination : A.D.N Action Documentaire Numérique

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt 1774

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : A. D. N. _____		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 46, rue Delecourt 59130 Lambersart		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 5 3 2 0 2 1 7 2 2 0 0 0 1 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 1		
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	52 751
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
		Terrains AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	28 272
		Immobilisations en cours AV	AW	1 200
		Avances et acomptes AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	13 757
TOTAL (II) BJ		BK	95 980	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	94 384
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 640 359
		Autres créances (3) BZ	CA	246 679
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE	
		Disponibilités CF	CG	314 842
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	178 055
TOTAL (III) CJ		CK	2 474 319	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	2 570 299	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 260
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Certifié Conforme

Le Président
S. Lemaire

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A. D. N.		Exercice N		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	141 192				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	14 119				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	491 127				
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 064				
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
		TOTAL (I)	DL	770 501			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	300 000				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 935				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	746 608				
	Dettes fiscales et sociales	DY	250 151				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA	81 935				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	327 168				
	TOTAL (IV)	EC	1 799 798				
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 570 299				
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
		Écart de réévaluation libre	1D				
		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 795 863				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		A. D. N.		Néant ☐		*		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 508 089	FB	9 863	FC	2 517 952	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	2 489 132	FH		FI	2 489 132	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 997 220	FK	9 863	FL	5 007 083	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	47 030	
	Subventions d'exploitation					FO	56 255	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 027	
	Autres produits (1) (11)					FQ	35	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 120 431
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 291 772	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	57 045	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 807 498	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 389	
	Salaires et traitements*					FY	564 034	
	Charges sociales (10)					FZ	205 758	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements*			GA	21 664
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	7 842
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 223	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 975 226
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	145 205	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	845	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	845	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(845)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	144 360	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A. D. N.		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 114
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	14 070
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 948
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 948
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	18 236
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 532
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 149 615
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 025 551
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	124 064
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	1 247 324
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 383
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 184
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7		
	(13) dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cession des immobilisations	10 948	14 070	
Fournisseurs forclos		7 154	
Garantie client		7 960	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
Fournisseurs forclos		7 154	
Garantie client		7 960	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : A. D. N.										Néant ☐					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ			D8					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	49 957		KE	54 502				
CORPORELLES	Terrains						KG			KH					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP			KQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS			KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	592		KW			KX			
		Matériel de transport *				KY			KZ			LA	29 738		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	96 669		LC			LD	7 238		
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	9 660		LI			LJ		
	Avances et acomptes						LK			LL			LM		
	TOTAL III						LN	106 921		LO			LP	36 976	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T		
	Autres participations						8U			8V			8W		
	Autres titres immobilisés						1P			1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 590		1U			1V	11 167	
	TOTAL IV						1Q	2 590		1R			1S	11 167	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	159 467		ØH			ØJ	102 645		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN			CØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO			LV	104 459		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			
		Sur sol d'autrui			IR			MD			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS			MG			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU			MM	592	
		Matériel de transport				IV	11 162		MP	18 576	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	48 504		MS	55 403	
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	8 460		MZ	1 200		
	Avances et acomptes				NC			ND			
	TOTAL III				IY	8 460		NG	59 666		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU	M7		
	Autres participations				IØ			ØX	ØY		
	Autres titres immobilisés				I1			2B	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	2F		
	TOTAL IV				I3			NJ	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	8 460		ØK	59 666			
							ØL	193 987			
								ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: A. D. N.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise A. D. N. _____	Néant ☐ *
---	----------------------------------

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	49 957	PF	1 751	PG		PH	51 707
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	27	QE	118	QF		QG	145
	Matériel de transport	QH		QI	3 929	QJ	214	QK	3 715
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	75 077	QM	15 865	QN	48 504	QO	42 439
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	75 104	QV	19 913	QW	48 718	QX	46 299
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	125 060	ØP	21 664	ØQ	48 718	ØR	98 006

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob, incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	- corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X				
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	4 303	6P	1 030	6R	5 334		
	Sur comptes clients	6T	8 299	6U	6 812	6V	1 644	6W	13 467
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	12 602	TY	7 842	TZ	1 644	UA	18 801
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 602	UB	7 842	UC	1 644	UD	18 801
	- d'exploitation	UE	7 842	UF	1 644				
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise A. D. N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise A. D. N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise A.D.N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise A.D.N.

[illegible]

[illegible]

A. D. N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A. D. N.										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	13 757		UV	1 260		UW	12 497		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	16 161				16 161				
	Autres créances clients				UX	1 637 665		1 637 665						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	19 274		19 274						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 615		1 615						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	85 239		85 239						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	2 638		2 638						
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	137 914		137 914						
	Charges constatées d'avance				VS	178 055		178 055						
	TOTAUX				VT	2 092 316		VU	2 063 659		VV	28 657		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	300 000		300 000							
	à plus d'1 an à l'origine			VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	3 935				3 935					
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	746 608		746 608							
Personnel et comptes rattachés				8C	87 857		87 857							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	61 782		61 782							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	5 040		5 040							
	Taxe sur la valeur ajoutée *			VW	79 753		79 753							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	15 719		15 719							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI	90 000		90 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	81 935		81 935							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2										
Produits constatés d'avance				8L	327 168		327 168							
TOTAUX				VY	1 799 798		VZ	1 795 863		3 935				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	300 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : A. D. N.		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/03/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	124 064		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XB	2 226		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XW			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	XY	38 532		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	8 321		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I	WR	173 142		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV			
	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WH			
	- imposées au taux de 0 %						WP			
	- imposées au taux de 19 %						WW			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB			
	- imputées sur les déficits antérieurs						I6			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						XA			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et déductions	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Zone de reconstruction de la défense (44 tredecies)	L5	PA	XF	
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV	Société investissements immobiliers cédés (art. 209C)	K3	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Dessin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone de développement préventif (art. 44 septdecies)	PB			
				Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Crédance déduite par le report en arrière de déficit	ZI						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	173 142	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	173 142	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise A. D. N.

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise A. D. N.

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>A. D. N.</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	98 524
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise A. D. N.										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	115 629				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	115 629	Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	ØF	115 629	Report à nouveau		ZG					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	115 629				
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	6 283 265	YQ	3 445 030			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	100 236			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	46 574	XQ	49 342			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	31 404			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 626 515			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 807 498			
							YW	9 499			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						9Z	8 890			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YX	18 389			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YY	1 008 398			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YZ	845 807			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	533 918			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØS				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ZK	1,29 %			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : A. D. N.

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	Peugeot 3008 01122020	11 162	214		10 948
	2	Mat bureau HS 06022017	5 286	5 286		
	3	Mat Informat 27042017	4 503	4 503		
	4	Mat loue Ric 01042015	26 220	26 220		
	5	Mat loue Sha 15122014	12 493	12 493		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

				Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente ⑦			Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
					19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	14 070	3 122	3 122				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			3 122				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

© Save

Désignation de l'entreprise : A. D. N. _____

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A. D. N. :				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. D. N. :		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042020		et clos le : 31032021	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	13	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 007 083	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	3 122	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL I	OX	5 010 205	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	35	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	31 506	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	14 035	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	7 155	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	52 731	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	2 333 395	
Variation négative des stocks	OQ	71 079	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	470 167	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 223	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	10 039	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 885 903	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 177 033
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 177 033	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	5 010 205	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	13	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01042020
	GZ	au	31032021
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

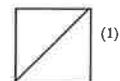
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET 5 3 2 0 2 1 7 2 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.D.N.

ADRESSE (voie) 46, rue Delecourt

CODE POSTAL 59130 VILLE Lambersart

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3052
---	----	---	--	----	------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	794
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination Aldica Finances
 N° SIREN (si société établie en France) 7 9 3 6 1 9 3 4 7 % de détention 80 Nb de parts ou actions 3052
 Adresse : N° 5 B Voie Avenue Pottier
 Code Postal 59130 Commune Lambersart Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HERMEL Prénom(s) VINCENT
 Nom marital % de détention 20 Nb de parts ou actions 764
 Naissance : Date 20021969 N° Département 80 Commune Abbeville Pays
 Adresse : N° 70 Voie Route d'Albert
 Code Postal 80600 Commune Doullens Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET 5 3 2 0 2 1 7 2 2 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.D.N.

ADRESSE (voie) 46, rue Delecourt

CODE POSTAL 59130

VILLE Lambersart

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.D.N. 46 Rue Delecourt 59130 Lambersart France		46 Rue Delecourt 59130 Lambersart	
SIRET 53202172200014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Vente de copieur	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	135 022	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP BUSINESS ONE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 09072021 Lieu : Lambersart Qualité : Présidente Nom du signataire : SAS ALDICA FINANCES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
1	2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01042020

ET CLOS LE 31032021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme A.D.N.

46 Rue Delecourt

59130 Lambersart

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 09072021

Signature,

Nom et qualité du signataire

A.D.N Action Documentaire Numérique
Société par actions simplifiée au capital de 141 192 euros
24 rue Traversière 59700 MARQ-EN-BAROEUL
532 021 722 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 septembre,
A 10H30,

L'actionnaire unique de la société A.D.N Action Documentaire Numérique, société par actions simplifiée au capital social de 141.192 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 532 021 722 et située 24 rue Traversière à Marq-en-Baroeul (59700), a été convoqué en Assemblée Générale Ordinaire (ci-après « l'Assemblée ») conformément à la Loi et aux statuts de la Société, par Monsieur Gérard BENSIMON, Président de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard BENSIMON, Président de la Société.

Le Président constate qu'est présent :

- **La Société GROUPE 2J**, à hauteur de trois mille huit cent seize (3.816) actions

Soit un total égal au nombre d'actions composant le capital social de la Société ADN, soit trois mille huit cent seize (3.816) actions.

La société **Cabinet FORTIN**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Actionnaire unique :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation adressées à l'Actionnaire unique et au Commissaire aux Comptes,

Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 mars 2021 ;
- Les comptes annuel (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

GS
GS

- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'Actionnaire unique, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion établi par la présidence pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ;**
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et affectation des résultats ;**
- **Quitus à la présidence ;**
- **Rémunération de la présidence ;**
- **Pouvoirs et formalités.**

Lecture est ensuite donnée du rapport de la présidence et du texte des résolutions.

Puis le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vue avec l'Actionnaire unique, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mars 2021, tels qu'ils ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et le rapport du Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2021, se soldant par un bénéfice de 124.064 euros, tels qu'ils ont été présentés.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Actionnaire unique prend acte que le montant des provisions et charges visés à l'article 39-4 dudit code Général des Impôts s'élève à 2.206 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

GS

GS

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 124.064 euros contre 115.092 euros au cours de l'exercice précédent de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124.064 euros
-------------------------------	----------------------

En totalité au compte « autres réserves »	124.064 euros
---	---------------

Qui s'élève ainsi à 615.191 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 770 501 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune nouvelle convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

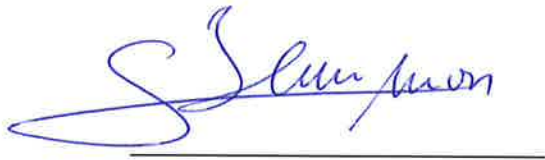
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

GS
GB

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Actionnaire unique.

Le Président
Gérard BENSIMON

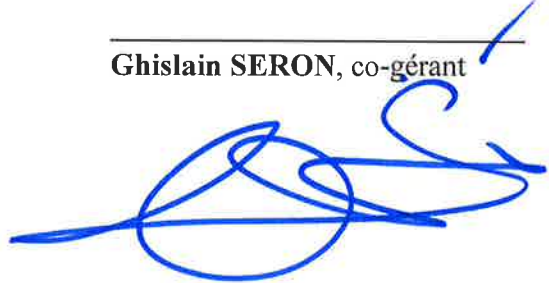


L'Actionnaire
Le Groupe 2J



Gérard BENSIMON, co-gérant

Ghislain SERON, co-gérant



A.D.N Action Documentaire Numérique
Société par actions simplifiée au capital de 141 192 euros
24 rue Traversière 59700 MARQ-EN-BAROEUL
532 021 722 RCS LILLE METROPOLE

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Exercice clos le 31 mars 2021

Cher Actionnaire,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 007 083 euros contre 5 269 475 euros lors de l'exercice précédent.

Parallèlement, les charges d'exploitation se sont élevées à 4 975 226 euros contre 5 183 672 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 145 205 euros contre 129 888 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat comptable se solde par un bénéfice de 124 064 euros contre un même bénéfice de 115 629 euros au titre de l'exercice précédent.

GB

Contexte général et crise sanitaire liée au COVID 19

Il est à noter, début mars 2020, la survenance d'une crise sanitaire nationale due à l'épidémie de COVID 19 qui a paralysé l'économie française.

Cette épidémie a d'ailleurs été classée par l'OMS en pandémie mondiale le 11 mars 2020. Plusieurs confinements ont été décrétés par le Gouvernement français en 2020 et au premier trimestre 2021.

Toutefois, le chiffre d'affaires clos au 31 mars 2021 a été peu impacté par la crise sanitaire.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2021, date de clôture du dernier exercice, la société entend poursuivre son développement malgré la crise sanitaire évoquée précédemment.

Les effets de cette crise sur l'activité future de l'entreprise sont difficilement quantifiables compte tenu de l'imprévisibilité du redémarrage de l'économie dans les prochains mois.

La continuité de l'exploitation de la société n'est pas remise en cause

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre autant que se faire se peut le développement du chiffre d'affaires et la maîtrise des charges dans un contexte économique difficile lié à l'épidémie de COVID 19.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Les articles L. 441-14 et D. 441-4, I et II du Code de commerce nous obligent à vous communiquer les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients au 31 mars 2021. Toutefois, nous vous informons que nous ne sommes pas en mesure de vous produire ces éléments.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 007 083 euros contre 5 269 475 euros lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,98%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 35 euros contre 44 085 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 348 817 euros contre 2 605 389 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 9,85%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 807 498 euros contre 1 762 454 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2,56%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 18 389 euros contre 26 962 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 31,8%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 564 034 euros contre 564 412 euros lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 0,07%.

Le montant des charges sociales s'élève à 205 758 euros contre 208 654 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1,39%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 14 personnes comme l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 29 506 euros contre 15 495 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 1 223 euros contre 307 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 975 226 euros contre 5 183 672 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,02%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 145 205 euros contre 129 888 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,79%.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à – 845 euros contre 0 lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 144 360 euros contre 129 888 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,14%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 18 236 euros contre 24 692 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 38 532 euros contre 38 951 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 124 064 euros contre un bénéfice de 115 628,98 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,29%.

Au 31 mars 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 570 299 euros contre 2 422 813 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 124 064 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124 064 euros
En totalité au compte « autres réserves »	124 064 euros
Qui s'élève ainsi à 615 191 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 770 501 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des provisions et charges visés à l'article 39-4 dudit code Général des Impôts s'élève à 2.206 €.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à **MARQ-EN-BAROEUL** (59)

Le Président

Monsieur Gérard BENSIMON

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The top signature is a cursive script that appears to read 'G. Bensimon'. The bottom signature is also in cursive but is more stylized and less legible, possibly reading 'G. Bensimon' or a similar name.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2021

A.D.N Action Documentaire Numérique

Société par Actions Simplifiée au capital de 141 192 Euros

*Siège social :
24 Rue Traversière
59700 MARCQ EN BAROEUL*

CABINET FORTIN
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
4 rue d'Isly BP 48 - 59006 LILLE Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

A l'associée unique de la société A.D.N Action Documentaire Numérique,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.D.N Action Documentaire Numérique relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement, prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LILLE, le 21 septembre 2021

SARL CABINET FORTIN
Commissaire aux Comptes



Valérie BLEUZÉ
Associée

Bilan Actif

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Édition du 16/09/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/03/2021	Net (N-1) 31/03/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	104 459	51 707	52 751	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	104 459	51 707	52 751	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	74 571	46 299	28 272	22 157
Immobilisations en cours	1 200		1 200	9 660
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	75 771	46 299	29 472	31 817
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 757		13 757	2 590
TOTAL Immobilisations financières :	13 757		13 757	2 590
ACTIF IMMOBILISÉ	193 987	98 006	95 980	34 407

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	99 718	5 334	94 384	152 459
TOTAL stocks et en-cours :	99 718	5 334	94 384	152 459
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 653 826	13 467	1 640 359	1 585 795
Autres créances	246 679		246 679	219 751
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 900 505	13 467	1 887 037	1 805 546
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	314 842		314 842	308 733
Charges constatées d'avance	178 055		178 055	121 667
TOTAL disponibilités et divers :	492 897		492 897	430 400
ACTIF CIRCULANT	2 493 120	18 801	2 474 319	2 388 406

Frais d'émission d'emprunts à étaier				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 687 106	116 807	2 570 299	2 422 813
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
 Edition du 16/09/21
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2021	Net (N-1) 31/03/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 141 192	141 192	141 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	14 119	14 119
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	491 127	375 498
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	124 064	115 629
TOTAL situation nette :	770 501	646 438
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	770 501	646 438

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	300 000	
Emprunts et dettes financières divers	93 935	11 239
TOTAL dettes financières :	393 935	11 239
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	746 608	1 092 088
Dettes fiscales et sociales	250 151	305 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 935	96 635
TOTAL dettes diverses :	1 078 695	1 493 736
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	327 168	271 400
DETTES	1 799 798	1 776 375

Écarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

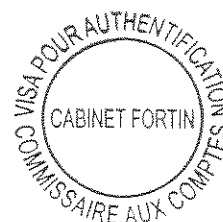
TOTAL GÉNÉRAL	2 570 299	2 422 813
----------------------	------------------	------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 16/09/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/03/2021	Net (N-1) 31/03/2020
Ventes de marchandises	2 508 089	9 863	2 517 952	2 939 809
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 489 132		2 489 132	2 329 666
Chiffres d'affaires nets	4 997 220	9 863	5 007 083	5 269 475
Production stockée			47 030	9 668
Production immobilisée			56 255	7 746
Subventions d'exploitation			10 027	26 662
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			35	9
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 120 431	5 313 560
CHARGES EXTERNES			2 291 772	2 681 279
Achats de marchandises [et droits de douane]			57 045	(75 890)
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			1 807 498	1 762 454
Autres achats et charges externes			4 156 315	4 367 842
TOTAL charges externes :				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			18 389	26 962
CHARGES DE PERSONNEL			564 034	564 412
Salaires et traitements			205 768	208 654
Charges sociales			769 792	773 066
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION			21 664	12 621
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations			7 842	2 874
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			29 506	15 495
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 223	307
CHARGES D'EXPLOITATION			4 976 226	5 183 672
RESULTAT D'EXPLOITATION			145 205	129 888

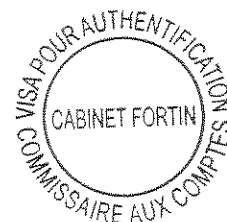


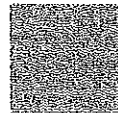
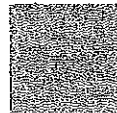
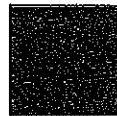
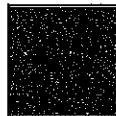
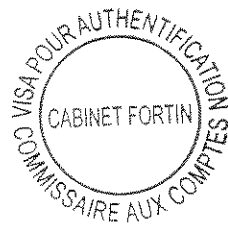
Compte de Résultat (Seconde Partie)

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Édition du 16/09/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/03/2021	Net (N-1) 31/03/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	145 205	129 888
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	845	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	845	
RÉSULTAT FINANCIER	(845)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	144 360	129 888
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 114	26 757
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 070	233
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	29 184	26 990
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 948	2 297
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	10 948	2 298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 236	24 692
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	38 532	38 951
TOTAL DES PRODUITS	5 149 615	5 340 550
TOTAL DES CHARGES	5 025 551	5 224 921
BÉNÉFICE OU PERTE	124 064	115 629





Annexe

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce –articles 9 et 11 –décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

L'exercice clôturé au 31 mars 2021, présente un total de bilan de 2.570 299 € et dégage un résultat de 124 064 €.

Les comptes clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan comptable 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, valorisés en euro.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que de règlement ANC 2016-07, relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice

Dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases, les comptes ont été arrêtés en respectant les règles suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les dettes sont évaluées selon leurs engagements, certains et historiques, et les provisions sont évaluées sur les bases les plus actuelles.

Concernant les tableaux des immobilisations, des amortissements, de provisions et des créances et dettes, il y a lieu de se référer aux imprimés de la liasse fiscale

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

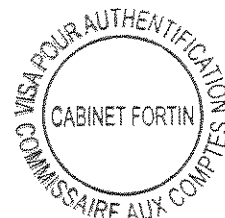
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Nous faisons application des normes 2002-10 et 2004-06, qui ne remettent pas en cause les exercices précédents. Pour ce qui concerne les immobilisations, les décisions suivantes ont été prises :

- Pour les immobilisations décomposables, la société n'a pas procédé à leurs décompositions, car leurs éléments ont une durée de vie équivalente et qu'elles ne représentent pas d'impact significatif.
- Pour les immobilisations non décomposables, la société amortit les immobilisations sur leur durée de vie réelle d'utilisation, laquelle est identique à leur durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, selon que le bien amorti est d'occasion ou neuf, en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|-------------|
| - Agencements et aménagements des constructions | 05 à 10 ans |
| - Installations techniques | 05 à 10 ans |
| - Matériel et outillage industriels | 03 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 03 à 05 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 01 à 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 05 à 10 ans |



REGLES ET METHODES COMPTABLES

b) Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'approvisionnement. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

d) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sur les personnes physiques ou morales faisant l'objet d'une procédure collective sont provisionnées à 100%. Nous provisionnons au cas par cas les créances dont la recouvrabilité est incertaine, en appliquant un taux de 100% ou 50% ou 25%, sur le montant hors taxe.

e) Opération en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs au cours mensuel publié par l'administration des Douanes.

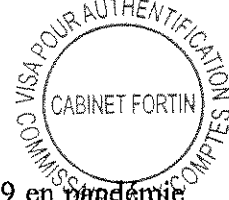
Les dettes, créances, disponibilités en devises, qui figurent au bilan sont valorisées pour leur contre-valeur au cours officiel de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité, actualisée en fonction des couvertures de changes mise en place par la société.

h) Faits marquants

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé le 11 mars 2020 l'épidémie de Covid-19 en pandémie mondiale. Le Gouvernement français a décrété le confinement à partir du 17 mars 2020.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2021 est donc impacté par la crise du Covid-19.

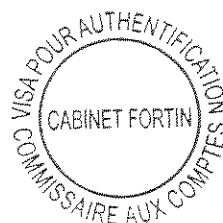


REGLES ET METHODES COMPTABLES

ADN a bénéficié d'un contrat PGE en mai 2020 qui a été remboursé en intégralité en mai 2021. ADN a également bénéficié de l'activité partielle.

Les effets de cette crise sanitaire sur l'activité future de l'entreprise sont difficilement quantifiables compte tenu de l'imprévisibilité redémarrage de l'économie dans les prochains mois.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

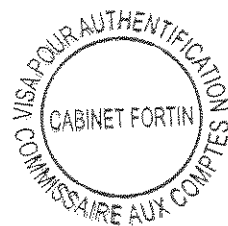


Charges à Payer

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 16/09/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 175
Dettes fiscales et sociales	117 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	81 935
TOTAL	323 890



Produits à Recevoir

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 16/09/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres Immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	50 148 2 365 1 768
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	54 281

Crédit-Bail

A.D.N.

Période du 01/04/20 au 31/03/21
Edition du 23/09/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				6 545 316	6 545 316
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				1 477 468	1 477 468
- dotations de l'exercice				1 161 722	1 161 722
TOTAL				3 906 127	3 906 127

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				2 024 271	2 024 271
- dotations de l'exercice				1 275 659	1 275 659
TOTAL				3 299 930	3 299 930

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				1 283 739	1 283 739
- à plus d'un an et cinq ans au plus				2 571 175	2 571 175
- à plus de cinq ans					
TOTAL				3 854 914	3 854 914

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				6 864	6 864
- à plus d'un an et cinq ans au plus				57 406	57 406
- à plus de cinq ans					
TOTAL				64 270	64 270

Mont. pris en charge dans l'exercice				1 247 324	1 247 324
--------------------------------------	--	--	--	-----------	-----------

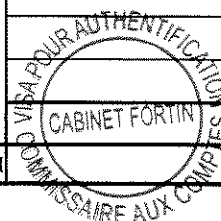
Rappel : Redevance de crédit bail					1 247 324
-----------------------------------	--	--	--	--	-----------

(Ne pas reporter le montant des cessions)*

Désignation de l'entreprise : A.D.N.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	49 957	KE		KF	54 502
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	592	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	29 738
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	96 669	LC		LD	7 238
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	9 660	LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	106 921	LO		LP	36 976
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 590	IU		IV	11 167
	TOTAL IV					LQ	2 590	LR		LS	11 167
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	159 467	ØH		ØJ	102 645	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	104 459
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers		IU		MM		MN	592
		Matériel de transport		IV		MP	11 162	MQ	18 576
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	48 504	MT	55 403
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	8 460	MZ		NA	1 200
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY	8 460	NG	59 666	NH	75 771
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	13 757
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	13 757
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	8 460	ØK	59 666	ØL	193 987	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		A. D. N.		Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN				
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH				
TOTAL I		49 957	1 751		51 707				
TOTAL II									
Terrains		PI	PJ	PK	PL				
Constructions		PM	PN	PO	PQ				
Sur sol propre		PR	PS	PT	PU				
Sur sol d'autrui		PV	PW	PX	PY				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	QA	QB	QC				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	QE	QF	QG				
Autres immobilisations corporelles		QH	QI	QJ	QK				
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL	QM	QN	QO				
Matériel de transport		QP	QR	QS	QT				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	QV	QW	QX				
Emballages récupérables et divers		ØN	ØP	ØQ	ØR				
TOTAL III		75 104	19 913	48 718	46 299				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		125 060	21 664	48 718	98 006				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL II									
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	W10	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO	
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW			NY			NZ	
Total général non venant (NS + NT + RU)									
Total général non venant (NW - NY)									
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

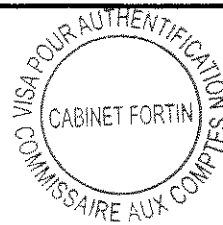
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise A. D. N.		Néant ☐ *							
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	DS	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	- corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X				
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	4 303	6P	1 030	6R	5 334		
	Sur comptes clients	6T	8 299	6U	6 812	6V	1 644	6W	13 467
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	12 602	TY	7 842	TZ	1 644	UA	18 801
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 602	UB	7 842	UC	1 644	UD	18 801
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	7 842	UF	1 644			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : A.D.N.		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT	UW	
		13 757	1 260	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	16 161	
	Autres créances clients	UX	1 637 665	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	19 274	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 615	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	85 239
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 638
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	137 914	
	Charges constatées d'avance	VS	178 055	
	TOTAUX		VT	2 092 316
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
		VU	2 063 659	
		VV	28 657	
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	300 000	
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 935	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	746 608	
Personnel et comptes rattachés		8C	87 857	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 782	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 040	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	79 753	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	15 719	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI	90 000	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	81 935	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L	327 168	
TOTAUX		VY	1 799 798	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		VZ	1 795 863	
			3 935	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des
comptes de l'exercice clos le
31/03/2021**

A.D.N Action Documentaire Numérique

Société par Actions Simplifiée au capital de 141 192 Euros

*Siège social :
24 Rue Traversière
59700 MARCQ EN BAROEUL*

CABINET FORTIN SARL
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France
4 rue d'Isly BP 48 - 59006 LILLE Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

A l'associée unique de la société A.D.N Action Documentaire Numérique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L.227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1 – Convention de prestations de services avec la société ABIS ARTS GRAPHIQUES

Personne concernée :

Monsieur Jean-Charles THÉRON, Président de la société ABIS ARTS GRAPHIQUES, et représentant de la société ALDICA FINANCES, société présidente-associée de votre société jusqu'au 02 juin 2021.

Nature et objet :

La société ABIS ARTS GRAPHIQUES donne en sous-location, à votre société, un véhicule de tourisme électrique de marque BMW 13, avec effet au 11 juin 2018, et pour une durée jusqu'au 31 mars 2019, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention annuelle, conclue le 17 mai 2018, a été renouvelée depuis cette date par tacite reconduction, et notamment au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021.

Modalités :

La location, comptabilisée en charges par votre société, au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021, s'est élevé à 8 135 € HT.

2 – Convention de prestations de services avec la société ABIS ARTS GRAPHIQUES

Personne concernée :

Monsieur Jean-Charles THÉRON, Président de la société ABIS ARTS GRAPHIQUES, et représentant de la société ALDICA FINANCES, société présidente-associée de votre société jusqu'au 02 juin 2021.

Nature et objet :

Votre société a conclu, le 19 mars 2013, modifiés par des avenants au 10 avril 2014, puis au 11 avril 2016 avec la société ABIS ARTS GRAPHIQUES, une convention de prestations de services.

Cette convention a pour objet la fourniture, par la société ABIS ARTS GRAPHIQUES, de prestations de service consistant à administrer et à gérer l'ensemble des moyens généraux, au profit de votre société.

Cette convention a été renouvelée depuis cette date par tacite reconduction, par période successive d'un an et notamment au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021, aucune prestation n'a été facturée à votre société par la société ABIS ARTS GRAPHIQUES.

3 – Convention de trésorerie avec la société ALDICA FINANCES

Personnes concernées :

Société ALDICA FINANCES, Présidente et associée contrôlant votre société jusqu'au 02 juin 2021 ;

Monsieur Jean-Charles THÉRON, Président-associé de la société ALDICA FINANCES, représentant de votre société jusqu'au 02 juin 2021.

Nature et objet :

Votre société, la société ALDICA FINANCES et ses filiales (AD NETWORK et ARGOS AG) ont conclu une convention de trésorerie, signée le 28 novembre 2018, au titre duquel les sociétés se sont engagées à mettre à la disposition de l'une ou l'autre des fonds en fonction des disponibilités financières dont disposera la société prêteuse.

Cette convention a été renouvelée depuis cette date par tacite reconduction, par période successive d'un an et notamment au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021.

Les sommes prêtées feront l'objet d'un remboursement sur demande écrite de la société prêteuse dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de cette demande écrite.

Les sommes mises à disposition seront rémunérées sur la base du taux maximum fiscalement déductible.

Modalités :

L'en-cours financier, porté au passif du bilan de la société, s'est élevé au 31 mars 2021 à 90 000 €. Ce compte courant a été rémunéré au taux de 1,18%, et les intérêts, portés en charges, se sont élevés à 188,80 €.

4 - Convention de prestations de services avec la société ALDICA FINANCES

Personnes concernées :

Société ALDICA FINANCES, Présidente et associée contrôlant votre société jusqu'au 02 juin 2021 ;

Monsieur Jean-Charles THÉRON, Président-associé de la société ALDICA FINANCES, représentant de votre société jusqu'au 02 juin 2021.

Nature et objet :

Une convention signée au 27 février 2020, visant à régulariser de façon écrite la convention orale existante au 1^{er} octobre 2018, relative à des prestations de services dans les domaines suivants : direction, management et administration générale, comptabilité, gestion, finances et secrétariat, ressources humaines, moyens généraux, a été conclue par la société ALDICA FINANCES, avec ses sociétés filiales, comprenant votre société, la société AD NETWORK et la société ARGOS AG, pour une durée indéterminée, résiliable en lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux co-contractants, à condition de respecter un préavis de trois mois.

Dans le cas où la société ALDICA FINANCES ne détiendrait plus aucune participation de l'une de ses sociétés filiales (ADN – AD NETWORK – ARGOS AG), la présente convention sera automatiquement résiliée, sans donner lieu d'indemnité de part et d'autre.

La Société ALDICA FINANCES percevra une rémunération calculée sur la base des frais engagés par votre société pour l'exécution desdites prestations comprenant des coûts directs (notamment le coût du personnel affecté à la réalisation de ces missions, le salaire ainsi que les charges sociales inclus) et des coûts indirects (notamment les frais de déplacement, de séjour et d'hébergement du personnel) supportés par la société ALDICA FINANCES. Cette rémunération sera majorée d'une marge commerciale de dix pourcent (10%) et répartie entre les sociétés filiales (ADN – AD NETWORK – ARGOS AG) au prorata de leur chiffre d'affaires.

Ce contrat a été conclu *intuitu personae*.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2021, la charge s'élève à 220 159 €.

LILLE, le 21 septembre 2021

SARL CABINET FORTIN
Commissaire aux Comptes



Valérie BLEUZÉ
Associée